



Extrait de délibération

Bureau syndical

9 octobre 2017 – Parthenay

Identifiant
2017-10-03

L'An Deux Mille Dix Sept le lundi neuf octobre à 18 heures, le Bureau Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Didier Gaillard, président.

Date de la convocation :	5 octobre 2017	Pouvoirs :	0
Nombre de délégués en exercice :	8	Absents, excusés :	3
Présents :	5	Votants :	5

	Présents	Absents / Excusés
Président :	GAILLARD Didier
Vice-Présidents :	RIMBEAU Jean-Pierre, BIRONNEAU Pascal	LARGEAU Béatrice, OLIVIER Pascal
Secrétaire :	MORIN Joël	...
Secrétaire adjoint :
Autres membres :	CHAUSSERAY Francine,	CUBAUD Olivier

PLIE : avenant à la convention de location signée avec la Communauté de communes Parthenay Gâtine (bureau MDEE) pour l'année 2017

Par délibération du 5 décembre 2016, le Bureau syndical du Pays de Gâtine a autorisé le Président à signer avec la Communauté de communes de Parthenay Gâtine la convention de location concernant la mise à disposition d'un espace de 13,60 m² (bureau et parties communes) au 2^e étage de la Maison de l'Emploi et des Entreprises de Parthenay et Gâtine pour l'exercice des missions de Josélita JAVALOYES, Coordinatrice référente de Parcours des Emplois dans le cadre du PLIE. La convention est signée pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2017,

Au 31 décembre 2016, le Syndicat Mixte d'Action pour l'Expansion de la Gâtine a été transformé en Pôle d'équilibre territorial et rural, dénommé « PETR du Pays de Gâtine ».

Il convient par conséquent de signer l'avenant ayant pour objet la substitution du PETR du Pays de Gâtine au Syndicat Mixte d'Action pour l'Expansion de la Gâtine, pour l'exécution de la convention du 19 décembre 2016 concernant l'année 2017.

Les membres du Bureau syndical autorisent le Président à signer l'avenant n°1 à la convention de location du 19 décembre 2016 avec la Communauté de Communes Parthenay Gâtine.

Fait à Parthenay, les jour, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme

Le Président
Didier GAILLARD